

Bulletin d'informations
Municipales
Le petit Loupiagais

N° 5

- Juillet 2017 - Commune de LOUPIAC (LOT 46)

- 
- Infos pratiques - P. 2
 - Mot du Maire - P. 3
 - Délibérations du Conseil Municipal - État civil - P.4 à 13
 - Finances - P. 14 et 15
 - Cinéma – Exposition - P. 16
 - Animations -Environnement - P. 17
 - Informations CAUVALDOR - P. 18 à 20

INFOS PRATIQUE



MAIRIE

Le Bourg – 46350 Loupiac

tél : 05.65.37.64.76

e-mail : mairie.loupiac46@orange.fr

www.loupiac46.fr

Heures d'ouverture au public : le mardi de 14 h00 à 17 h00
le vendredi de 9 h00 à 12 h00

Permanences du Maire : le vendredi de 11 h00 à 12 h00
et sur rendez-vous

En cas d'urgence : M. Eric Lascombes (Maire) : 06.88.79.65.24

M. Claude Delagnes (1^{er} adjoint) : 06.72.12. 13.40



- CAUVALDOR -

Communauté de Communes Causses et Vallée de la Dordogne

Bramefond - 46200 – SOUILLAC

Courriel : administration@cauvaldor.fr

Tél. 05.65.27.02.10 - Fax 05.65.41.39.28

Heures d'ouverture du bureau :

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

ADMR de PAYRAC

Maison Médicale – 46350 Loupiac

Pour tout renseignement :

tél : 05.65.41.93.46

e-mail : admrpayrac@wanadoo.fr

MAPA « Les 4 SAISONS »

Maison d'Accueil pour Personnes Agées

46350 PAYRAC :

tél : 05.65.41.19.28

Déchetterie de Payrac / Loupiac

Les Champs 46350 Loupiac

Ouvert le matin de 9 à 12 h : Mardi et Samedi

Ouvert l'après-midi de 14 à 18 h :

Mercredi, Jeudi et Vendredi

Tél. 05.65.32.02.47

Bulletin d'informations Municipales

Le Petit Loupiagais

Directeur de la publication :

Éric LASCOMBES

Rédaction – Photos

Éric LASCOMBES – Claude Delagnes

Conception graphique :

Éric LASCOMBES

Impression :

Publi Quercy 46000 CAHORS

Tirage Août 2017 – 180 exemplaires

LE MOT DU MAIRE

Chères Loupiagaise, Chers Loupiagais,

Après avoir vécu une campagne électorale pour le moins déconcertante, les Maires attendent désormais du Gouvernement des précisions concernant les mesures budgétaires annoncées par le Président de la République visant nos collectivités locales.

Notre quotidien dans nos petits villages et particulièrement dans les communes rurales dépendra de ces orientations nationales en matière d'aides aux collectivités.

En tant qu'élus municipaux, nous serons attentifs aux projets du nouveau gouvernement vis-à-vis des collectivités (en matière de réforme territoriale, de réforme de la fiscalité locale, des services publics...). J'ose espérer, que le temps des réformes territoriales, tous les ans, ou deux ans, sont derrière nous, et que la spécificité des territoires ruraux sera prise en compte.

Après plusieurs années de « restructuration territoriale » qui a tant agité nos collectivités, ces dernières, ont désormais besoin d'une certaine lisibilité pour envisager et construire des projets pour leurs avenir, au service de leurs concitoyens, qui souvent ne comprennent plus rien à toutes ces réformes.

Je reste convaincu que l'échelon communal doit demeurer le socle de notre organisation territoriale, même si nos petites communes n'échapperont pas une nouvelle réorganisation dans les années à venir. Je suis confiant dans cette politique de terrain, car la vitalité communale du fait de sa proximité avec les citoyens, ses innovations, ses projets, ses acteurs, ses bénévoles et ses élus, est essentielle à notre " mieux vivre ensemble ".

À la lecture, de ces quelques pages vous observerez que la municipalité poursuit ces projets tout en ayant des résultats budgétaires plus que satisfaisants, autant en matière de fonctionnement, que d'investissement.


Nous poursuivons nos efforts sur l'entretien de notre petit patrimoine et de la rénovation nos bâtiments publics. Le projet majeur de cette fin de mandat sera la rénovation de notre salle polyvalente avec un programme « mise en accessibilité et rénovation énergétique »

Par la réalisation de tous ces projets, nous entendons poursuivre notre action de valorisation de notre village et d'embellissement de notre espace commun.

Je remercie toute l'équipe municipale qui m'entoure, ainsi que les associations qui s'investissent pour créer des moments d'échange, de rencontre et de convivialité.

Restant à votre disposition, je vous donne rendez-vous pour l'apéritif municipal du samedi 12 août à 18 heures à l'occasion de la fête votive.

Le Maire,
Éric LASCOMBES

*Très bon été à vous,
Bien cordialement*


AU FIL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2016

Décision modificative n°1

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve à l'unanimité la modification budgétaire suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 020 : Dépenses imprévues Invest	550.00 €	
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues Invest	550.00 €	
D 20412-123 ECLAIRAGE PUBLIC LE TREIL		550.00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées		550.00 €

Modification du tableau des effectifs.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de permettre l'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe d'un agent, il convient de délibérer pour créer l'emploi correspondant à ce grade.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer un poste d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe à temps non complet, **8 heures par semaine**, à compter du **1er juillet 2016**, étant précisé qu'il conviendra de supprimer, après avis du Comité Technique Paritaire, le poste d'adjoint technique territorial de 1ère classe occupé par cet agent.

Avis du conseil municipal sur le projet d'arrêté de périmètre et sur la composition du conseil communautaire au 1er janvier 2017

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable sur le projet d'arrêté de périmètre portant fusion des communautés de communes **Causses et Vallée de la Dordogne** et **Cère et Dordogne** et extension à la commune de **Souceyrac en Quercy**,

S.Y.M.I.C.T.OM : Rapport d'activité exercice 2015

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le rapport d'activité de l'exercice 2015 établi par le SYMICTOM concernant le service de collecte et de traitement des ordures ménagères et assimilés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce rapport (rapport consultable en Mairie)

Travaux de voirie 2016.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le devis de la SARL **BONNASSIE** relatif aux travaux d'entretien des voies communales.

Il précise que cette entreprise avait été retenue pour les années 2014 et 2015 et il souligne également qu'elle baisse le prix de la tonne d'émulsion répandue de l'année dernière, de 1320.00 € HT à **1270.00 € HT**.

Après en avoir délibéré, considérant que la qualité du travail, le Conseil Municipal décide de confier les travaux du point à temps à la SARL **BONNASSIE** pour l'année 2016.

Réfection toiture logement « Ecole »

Monsieur Le Maire rappelle la nécessité de refaire la toiture du logement de l'ancienne école.

Trois entreprises ont remis leur offre, l'entreprise TOCAVEN, MAURY et LESTRADE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir le devis de l'entreprise MAURY Laurent pour un montant de 26 985.55 € HT.



Photos des travaux réalisés en novembre et décembre 2016



Convention de référencement simple LOT, téléassistance Filien ADMR

Le Maire présente à l'assemblée le projet de convention de référencement simple Lot Téléassistance FILIEN ADMR.

Après en avoir délibéré, et considérant que **plusieurs structures interviennent** auprès des personnes âgées sur la commune, le conseil municipal décide de ne pas signer cette convention et **cela afin de ne pas faire de préférence entre elles.**

En effet, même si l'intéressé reste libre de faire son choix parmi toutes les offres, l'article 2 de la convention stipule « La Structure s'engage à proposer à l'assemble de ses ressortissants le service de téléassistance ADMR, sans contrainte pour eux »

Adoption d'un agenda accessibilité programmée (Ad'AP)

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée) correspond à un engagement de procéder aux travaux dans un délai déterminé et limité.

Le diagnostic de l'accessibilité des ERP a montré que deux ERP n'étaient pas conformes au 31/12/2014 à la réglementation en vigueur en 2014. Ceux en conformité ont fait l'objet d'une attestation d'accessibilité envoyée au préfet.

Les travaux de mise en conformité de ces ERP avec la nouvelle réglementation en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2015 ne pouvant être réalisés avant le 27 septembre 2016, un Ad'AP doit être déposé avant cette date pour étaler les travaux en toute sécurité juridique.

Aussi, la commune de LOUPIAC a élaboré son Ad'AP sur 3 ans pour ces deux ERP, comportant notamment le phasage et le coût annuel des actions projetées à savoir :

Coût global des travaux pour la commune : **7 920,00 € HT.**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'Agenda d'Accessibilité Programmée tel que présenté pour mettre en conformité les ERP de la commune ;
- **AUTORISE** le Maire à signer et déposer la demande d'Ad'AP auprès du préfet

Membre Commission « Aménagement Espace-Habitat-Transport Urbanisme » du Pôle Souillac-Rocamadour.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la création d'une nouvelle commission au sein du Pôle Souillac-Rocamadour, «**AMENAGEMENT ESPACE-HABITAT-TRANSPORT URBANISME**».

Le conseil municipal doit désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour siéger au sein de cette commission.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne :

- Membre titulaire** : Éric LASCOMBES,
- Membre suppléant** : Claude DELAGNES.

Imputation en investissement

Vu les crédits ouverts au budget communal 2016 concernant l'opération N° 119 « acquisition matériels divers 2016 », le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'imputer en section d'investissement le matériels suivant pour un montant total **901. 20 € TTC.**

- ✓ *l'achat d'un réfrigérateur (Manutan collectivité)*
- ✓ *d'une poubelle double pour le tri sélectif (SYDED du LOT)*
- ✓ *des panneaux de voirie (Signaux Girod Cahors)*

Choix et désignation des entreprises pour l'aménagement de sécurité des voies communales au lieu-dit « Les Capelles ».



Monsieur le Maire informe l'assemblée que les services du **Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot (SDAIL)** sont venus pour présenter l'analyse des offres suite à l'envoi de lettres de consultation. Sur les trois entreprises consultées, seules deux ont envoyé leur proposition.

Considérant l'analyse faite par le SDAIL, Monsieur le Maire propose de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse proposée par l'entreprise **CHAUSSE et Fils** et ce pour un montant de **4 146 € HT**.



Après une première phase de travaux, en été 2016 consistant à rectifier la courbe de la voirie et ainsi dégager de la visibilité dans le carrefour, la seconde phase de travaux cette année a permis la reconstruction des murets en pierre « ceinturant » la parcelle comme à l'origine.

Courant la fin de l'été, quelques reprises de voiries seront nécessaires suite à un affaissement de chaussée.

Des plantations et divers aménagements urbains seront réalisés à l'automne par l'agent municipal, clôturant ainsi cet aménagement de sécurité prévu dans notre Plan Local d'urbanisme.

Nous remercions les différents intervenants dans la réalisation de ce projet :

Ingénierie : SDAIL

Travaux Public : entreprise Chausse et fils

Travaux divers et aménagement paysagé : régie mairie de Loupiac

Travaux mur de soutènement voirie : * APIE SOUILLAC (Association Projet Insertion Emploi)

* L'APIE ACI (Atelier Chantiers d'insertion) dans le LOT a pour mission d'aider toutes celles et tous ceux qui sont éloignés de l'emploi en leur permettant de construire un projet personnel, d'acquérir une formation, de retrouver un cadre professionnel et un emploi durable.

Choix devis pour matériel affichage et imputation en investissement

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal les devis relatifs à l'achat de matériel d'affichage.

Trois sociétés ont remis leur offre pour une console à double pivotement avec 3 panneaux, COMAT & VALCO pour un montant de 514.46 € HT, BRUNEAU pour un montant de 540.00 € HT et SEDI EQUIPEMENT pour un montant de **685.28 € HT**.

Après en avoir délibéré, et considérant que l'offre de COMAT & VALCO est la moins disante, le conseil municipal, à la majorité des membres présents décide de retenir l'offre de cette société,

S.I.A.E.P. : (Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable exercice 2015).

Suite au rapport présenté par Monsieur le Maire de LOUPIAC, le Conseil Municipal après en avoir délibéré prend acte du rapport de l'exercice 2015 du **Syndicat Intercommunal d'adduction d'eau potable de la région de Payrac** sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Travaux cimetièrre : réfection caveau communal



Monsieur le Maire informe l'assemblée des diverses démarches accomplies afin d'obtenir des devis pour la démolition de l'ancien caveau et la pose d'un nouveau monument.

Après plusieurs relances, seul, l'établissement « **Le Choix Funéraire** » de Gourdon a établi une offre se montant à **2 150.00 € HT**.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider la proposition de l'entreprise «*Le Choix Funéraire* » comprenant la démolition et l'enlèvement de l'ancien monument ainsi que la pose et la fourniture d'un caveau communal 120X230 en granit.

(Travaux réalisés en janvier 2017)

Travaux logement école « réfection chauffage ».

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal différentes solutions pour améliorer le système de chauffage dans le logement de l'ancienne école.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider le devis de **Michel MEYNIEL** pour un montant de **4 168.00 €**

Désignation d'un coordonnateur de l'enquête de recensement.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de désigner un coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement. Le coordonnateur, si c'est un agent de la commune, bénéficiera de 2 heures complémentaires par semaine durant la période allant du 01 octobre 2016 au 31 mars 2017.

Désignation d'un coordonnateur de l'enquête de recensement.

Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer un emploi d'agent recenseur afin de réaliser les opérations du recensement 2017.

Vu le code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal décide la création d'un emploi d'agent recenseur, non titulaire, à temps non complet, pour la période allant du 01 janvier 2017 au 29 février 2017. en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi précitée, pour faire face à des besoins occasionnels ou saisonniers.

L'agent sera payé à raison de 1,72 € par feuille de logement remplie et 1,13 € par bulletin individuel rempli.

L'agent recenseur recevra 60 € pour chaque séance de formation

Adoption du rapport de la Commission Locale d'évaluation des charges transférées 2016 de la communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne

Après avoir pris connaissance du rapport ainsi que ses annexes, le conseil Municipal, oui l'exposé de son maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) qui a été rendu le 12 septembre 2016.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2016

Renouvellement du contrat CNP Assurances pour l'année 2017

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le contrat CNP ASSURANCES pour l'exercice 2017 dont la cotisation provisionnelle s'élève à la somme de **3 646,76 €** pour l'exercice 2017.

Après délibération, le Conseil Municipal, opte pour le renouvellement du contrat CNP ASSURANCES pour l'exercice 2017 et autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces administratives relatives à ce contrat

Décision du MAIRE et information du conseil municipal.

Monsieur le Maire rend compte à l'Assemblée d'une décision prise dans le cadre de sa délégation, à savoir la signature d'un avenant au contrat d'assurance VILLASSUR 3 fixant une nouvelle date de fin du contrat au 31/12/2018.

Cautionnement de Monsieur et Madame HANQUET Stéphane et Franceline.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur et Madame HANQUET Stéphane et Franceline ont quitté le logement communal au 16 octobre 2016.

En conséquence, il propose que le dépôt de garantie (888,56 €) versé lors de leur rentrée au 01 mai 2008 soit restitué vu le bon état du logement.

Motion relative aux zones soumises à contrainte naturelles.

Le conseil municipal, après l'exposé de son maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents demande que le Ministère de l'Agriculture prenne en compte les anomalies de la carte des ZSCN du 22 septembre relevées (par la DDT et les Organisations Professionnelles Agricoles), à savoir :

- Les distorsions liées au critère de production brute standard moyenne par petite région agricole (pour la Bouriane et les Vallées du Lot et de la Dordogne),
- Le défaut de continuité territoriale du classement prenant en compte les contraintes de sol, de climat et de pente (notamment en Limargue et en Bouriane).

Demande que le zonage final réponde à l'objectif de conforter et pérenniser les exploitations d'élevage et de polyculture – élevage sur l'ensemble des communes du territoire départemental, et que toutes les communes actuellement reconnues en piémont sec, préservent, à l'issue de ce chantier de révision, une reconnaissance de leurs handicaps particuliers, avec un niveau de soutien distinct.

Le Conseil Municipal réaffirme l'enjeu majeur que revêt la reconnaissance au niveau européen des contraintes naturelles affectant le Lot, en termes d'aménagement du territoire, de support du tissu d'activités économiques de nos communes rurales et de préservation de nos paysages et de gestion de nos milieux naturels.

Remise gracieuse de loyer Madame BRIEND.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux de réfection de la toiture du logement communal viennent de se terminer.

Ces derniers ont engendré durant deux mois des nuisances au locataire (bruits, échafaudage dans la cour, rechargement des matériels électroportatifs, ...). Bien que notre locataire ne nous ait fait aucune remarque, il propose que la commune fasse un geste de compensation en accordant une remise de loyer de 100 € sur le prochain terme.

Demande de subvention au titre de la DETR 2017 (mise aux normes d'accessibilité et préservation du clos de l'église Notre Dame de la Nativité.)

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le projet de travaux à l'Eglise Notre Dame de la Nativité comprenant :

- ✓ Mise aux normes d'accessibilité ;
- ✓ Préservation du clos de l'église ;

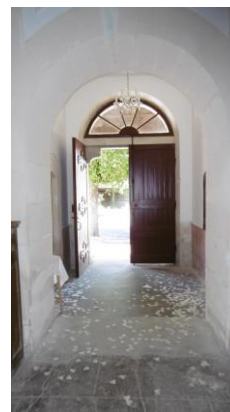
- d'approuver le plan de financement et d'autoriser le Maire à déposer un dossier de subvention au titre de la DETR 2017.

Le coût d'objectif des travaux est estimé à **9 612.36 € HT**, son financement serait le suivant :

BESOINS		RESSOURCES	
Prévu HT		demandé	
Travaux	9 612.36 €	Subvention DETR 25 % avec un plafond de subvention de 20 000 €	2 403.09 €
		Autofinancement	7 209.27 €
TOTAL	9 612.36 €	TOTAL	9 612.36 €

« Info dernière minute »

Comme suite à cette demande, monsieur le Sous-Péfet nous a alloué une subvention de **2 403 €** au titre du programme 2017 de la dotation d'équipement des Territoires Ruraux. (DETR)



Instauration du *RIFSEEP

Le maire propose d'instaurer le* RIFSEEP et d'en déterminer les critères d'attribution.

Ce nouveau régime se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement hormis celles pour lesquelles un maintien est explicitement prévu.

Le présent régime indemnitaire est attribué aux agents titulaires exerçant les fonctions de secrétaires de mairie et d'adjoints techniques territoriaux.

Le RIFSEEP comprend 2 parts :

- ✓ l'Indemnité de Fonction, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) qui valorise la nature des fonctions des agents et leur expérience professionnelle ;
- ✓ le Complément Indemnitaire Annuel (CIA), pour récompenser l'engagement professionnel et la manière de servir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'instaurer ce nouveau un régime indemnitaire et autorise monsieur le Maire à fixer par arrêté individuel le montant versés aux agents concernés dans le respect des dispositions.

*(régime indemnitaire tenant compte fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel)

Convention pour la télédéclaration et le télépaiement de la contribution solidarité..

Dans le cadre de la rénovation de la gestion publique, une procédure de **télédéclaration et de télépaiement** de la Contribution de Solidarité en faveur des travailleurs privés d'emplois a été mise en place.

Ce service gratuit, permet de réaliser l'ensemble des opérations de déclarations liées à la contribution de solidarité et de donner les accords de règlement par prélèvement.

Considérant qu'il convient, pour utiliser ce site, de signer avec le représentant du Fonds de Solidarité et le comptable public une convention, après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'autoriser monsieur le Maire à signer la convention.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2017

Substitution de la communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne à la commune de Loupiac pour le prélèvement du FNGIR.

Le conseil municipal, suite à l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré, a décidé que la communauté de communes Causses et vallée de la Dordogne est substituée dès 2017, à la commune de LOUPIAC pour prendre en charge son prélèvement au fonds national de garantie individuelle des ressources prévu au 2.1 de l'article 78 de la loi n° 2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010.,

Convention « Service ADS ».

M. le Maire informe le conseil de la décision prise par le conseil communautaire de CAUVALDOR en date du 07 janvier 2017 d'approuver la conclusion d'une convention avec les communes adhérant au service ADS

La communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne (CAUVALDOR) est compétente de droit depuis le 1^{er} janvier 2017 en matière d'urbanisme pour faire évoluer les documents d'urbanisme (carte communale, Plan Local d'Urbanisme) pour le compte de ses communes dans l'attente du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme local de l'Habitat (PLUi H) sur l'ensemble du périmètre communautaire,

Cette convention, fait suite au désengagement des services de l'Etat dans l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme auprès des communes dotées d'un document d'urbanisme, effectif pour l'ensemble des communes du territoire depuis le 1er juillet 2015,

Après avoir donné lecture de cette convention, et afin de ne pas interrompre le service rendu, il propose à l'assemblée d'approuver cette convention prévoyant notamment :

- ✓ l'assistance aux collectivités de son périmètre pour la réalisation d'actions relatives à la gestion de l'espace par le conseil,
- ✓ l'assistance en matière d'aménagement, d'environnement, de planification, de développement durable, d'information géographique
- ✓ l'instruction des autorisations d'urbanisme

COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES – DESIGNATION MEMBRE

Suite à l'arrêté préfectoral du 18 octobre 2016 portant création de la « communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne par fusion de la communauté de Communes de Cère et Dordogne avec rattachement de la commune de Sousceyrac en Quercy, il convient de créer **une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges.**

Cette création incombe à l'organe délibérant de l'établissement qui est chargé d'en déterminer la composition à la majorité des deux tiers. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a désigné Monsieur Éric LASCOMBES pour siéger à cette commission,

Achat d'un tracteur et d'une épareuse.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'agent municipal réalise le fauchage des accotements de la voirie communale avec un matériel qui acquit d'occasion en 2002. Il suggère de les renouveler, ce qui permettrait d'améliorer la qualité de travail et les conditions de travail de l'agent.

Trois concessions ont été sollicitées : AgriMontauban 46 Gramat, SOVEMAS 24 Sarlat et Agripôle 46 Labastide-Murat.

Après examen des propositions et délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :



1) de retenir l'offre de l'entreprise SOVEMAS de SARLAT (24200) pour un montant de :

39 600 € TTC (33 000 HT) pour le tracteur d'occasion de marque Massey Ferguson
22 320 € TTC (18 600 HT) pour la débroussailleuse neuve de marque Bomford Kestrel 45SM

2) d'accepter l'offre de reprise de l'ancien tracteur communal pour un montant de 8 000 € (exonéré de TVA), et celle de l'ancienne épareuse pour un montant de 5 000 € (exonéré de TVA)

Modification du tableau des effectifs.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de permettre l'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe d'un agent, il convient de délibérer pour créer l'emploi correspondant à ce grade.

Le Conseil Municipal après délibération et décide à l'unanimité de créer un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2017, étant précisé qu'il conviendra de supprimer, après avis du Comité Technique Paritaire, le poste d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe occupé par cet agent.

Indemnité de fonction du maire et des adjoints (modification indice brut terminal fonction publique)

Le conseil municipal Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-22, considérant l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction, de 1015 à 1022, décide :

A compter du 01 janvier 2017, le montant des indemnités de fonctions du maire et des adjoints **est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire** constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par l'article L. 2123-23 précité, fixée aux taux suivants :

- Maire : 17 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.
- 1^{er} Adjoint : 3,70 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

L'ensemble de ces indemnités ne dépassent pas l'enveloppe globale prévue aux articles L1223-22 à L.2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales. Les indemnités de fonctions seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées trimestriellement.

Aménagement d'un parking à la salle polyvalente : demande de subvention au titre du produit des amendes de police.

M. le Maire informe les membres du conseil de la possibilité de bénéficier d'une subvention au titre des amendes de police pour les travaux d'aménagement du parking de la salle polyvalente.

Cette opération serait susceptible de bénéficier d'une subvention au titre du produit des amendes de police, enveloppe 2017, auprès du Conseil Départemental du Lot qui en instruit les dossiers.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 8 410,25 € HT, soit 10 092,30 € TTC.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total :	8 410.25 € H.T
Produit des amendes de police (25 %)	2 102.56 €
Autofinancement communal :	6 307.69 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- arrête le projet tel que défini ci-dessus,
- adopte le plan de financement exposé ci-dessus,
- sollicite une subvention auprès de M. le Président du Conseil Départemental du Lot au titre du produit des amendes de police, enveloppe 2016,

« Info dernière minute »

Comme suite à cette demande de subvention, la commission permanente du Conseil départemental du LOT réunit le 03 juillet 2017, nous a alloué une aide financière de **2 505,53€** au titre des dotations amendes de police 2017.



- Etat civil de Juillet 2016 à Juillet 2017 -

Carnet noir :

Nous adressons toutes nos condoléances aux familles pour le décès de :

FAUCHER Jean

le 23/12/2016

GATIGNOL Robert

le 21/05/2017

LES FINANCES COMMUNALES

Approbation des comptes administratif 2016

Conformément à la réglementation Monsieur le Maire a quitté la séance pour laisser la présidence à Monsieur Claude DELAGNES, Adjoint, afin de délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2016 qu'il a dressé.

Après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi ;

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépense ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépense ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépense ou déficit	Recette ou Excédent

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Résultats reportés		119 105,66		11 733,42		130 839,08
Opérations de l'exercice	137 070,59	178 163,80	82 622,85	94 273,67	219 693,44	272 437,47
TOTAL	137 070,59	297 269,46	82 622,85	106 007,09	219 693,44	403 276,55
Résultat de clôture		160 198,87		23 384,24		183 583,11
Restes à réaliser			34 352,56	0	34 352,56	0
TOTAL CUMULE		160 198,87	34 352,56	23 384,24	34 352,56	183 583,11
RESULTAT DEFINITIF		160 198,87	10 968,32			149 230,55

Approbation des comptes de gestion 2016

Après s'être fait présenté les budgets uniques de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2016, par le receveur, visés et certifiés conformes, n'appellent ni observation ni réserve de sa part et autorisent Monsieur le Maire à signer ceux-ci.

Vote du Budget 2017 et affectation des résultats 2016.

Le Compte administratif 2016 de la commune faisant apparaître un excédent de fonctionnement de **160 198,87 €**, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'affecter la somme de **10 968,32 €** à la section d'investissement,
- d'affecter la somme de **149 230,55 €** à la section de fonctionnement.
- de voter le budget 2017 de la commune :

Le budget communal 2017 s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

- Fonctionnement : **318 106,55 €**
- Investissement : **146 822,56 €**

Vote du taux des 3 taxes pour 2017.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les propositions relatives au budget primitif 2017. Après lecture des différents chapitres et précisions sur certains articles, il apparaît qu'une modification des taux est nécessaire. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité un coefficient de variation proportionnelle de **1,009789** et fixe les taux d'imposition pour 2017 de la façon suivante :

Taxe	Taux 2016	Taux 2017
Habitation	5,81 %	5,88 %
Foncier bâti	1,23 %	1,237 %
Foncier non-bâti:	148,50 %	148,50 %

CINÉMA & EXPOSITION

Soirée ciné belle étoiles du jeudi 10 août 2017.

Dans le cadre de sa compétence culture, la Communauté de Communes Causse et Vallée de la Dordogne étend la manifestation estivale **CINE BELLE ETOILE**, qui existait sur le Pays de Saint-Céré depuis de nombreuses années sous le nom Ciné Ciel, à l'ensemble de ses 79 communes. **Un projet de 20 cinés en plein air gratuits proposés du 1^{er} juillet au 23 août 2017.**



**JEUDI 10 AOÛT
LOUPIAC, Â COTÉ DE LA SALLE DES
FÊTES**

J'demande pas la lune

Fred est un ancien ingénieur dégringolé dans la galère des rues. Un jour, le regard d'une petite fille le réveille dans sa dignité d'homme et de père déchu. Il va quitter ses compagnons de squat et retrouver en Bretagne une vieille maison, un tas d'éboulis, héritée de son grand-père. **Repas apéro. Repli à la salle des fêtes en cas de pluie. Infos : 06.72.12.13.40**

Le service culture et les membres de la commission culture conduite par Freddy Terlizzi, vice-président à la culture, ont retenu 20 communes volontaires pour cet été. Les projections seront amenées à tourner de commune en commune d'une année sur l'autre. Les principes retenus pour contribuer au succès et la convivialité de ces soirées sont la gratuité, l'implication des habitants et des associations locales et la programmation d'animations fédératrices en amont du plein air.

Chaque projection occasionne une dépense de 500 € pour la commune et 500 € pour la communauté de communes. Ainsi, Cauvaldor consacre 10 000 € pour offrir à la population de son territoire et aux touristes 20 soirées de cinéma.

Vous pourrez partager une découverte cinématographique et culturelle tout en partageant un moment convivial et familial. **N'hésitez à venir entre amis ou en famille, c'est gratuit et sans réservation !**

La projection du film débute à la tombée de la nuit vers 22h et une solution de repli dans la salle polyvalente est proposée en cas de pluie.

La prestation sera assurée par **Ciné lot** et une buvette, ainsi qu'une restauration rapide sera assurée par le comité des fêtes de Loupiac pendant cette soirée. Nous vous souhaitons un bel été de Ciné belle étoile !

Retrouvez toute la programmation sur le site de www.cauvaldor.fr

Exposition Anny flore (1912-1985) « une chanteuse retrouvée »

Anny Flore est née dans le Lot mais fut élevée à Pierrefitte dans la région parisienne. Elle acheta sa maison de Loupiac au Scapelles en 1963 et y résida une grande partie de l'année jusqu'à sa mort en 1985 où elle fut enterrée dans le cimetière de Loupiac.



Bien que très populaire entre 1946 et 1980, la chanteuse dont ses succès : **Méfiez-vous des blondes, la valse tourne et Deux sous d'violette**, semble tout à fait oubliée des programmeurs de radio.

C'est pourquoi, à l'initiative de sa fille ayant hérité de la maison de sa mère, celle-ci a eu l'idée après avoir vu à Paris l'exposition sur les costumes de Dalida, de proposer à la mairie exposition de 25 costumes de ville et de scène ainsi que des affiches, des photographies et quelques objets ayant appartenu à l'artiste disparue.

Salles associatives, du 15 juillet au 30 août, de 15h à 18h

ANIMATIONS

Programme de la Fête Votive 2017

Samedi 5 et Dimanche 6 août après-midi

AUBADES aux habitants avec le char du comité

Vendredi 11 août

22h00 : soirée dansante *DJ WILL'*

Samedi 12 août

18h00 : apéritif offert aux habitants par la Municipalité, suivi d'un concert avec *KEVANO*
(Grillades durant le concert)

22h00 : soirée Dancefloor avec DJ FOU

Dimanche 13 août

14h00 : tournoi de pétanque

20h00 : repas bœuf à la broche

22h00 : variété avec l'orchestre de *Gérard Gouny*

ENVIRONNEMENT

Collecte Ordures Ménagères

Le très mauvais résultat du tri constaté sur le mois de juillet (taux de refus de 46.28%) aura des conséquences financières.

En effet, le prix de la tonne pour les déchets recyclables va être facturé au SYMICTOM 70 € HT/tonne au 2^{ème} trimestre, contre 65 € HT l'année dernière pour la même période.

Sur l'année 2016, une amélioration en fin d'année avait permis de passer à 60 € HT la tonne pour les 2 237.99 tonnes collectées.

Cette année au vu des résultats, et la moyenne actuelle, le prix va grimper jusqu'à 75€ HT la tonne, soit 15 € HT de plus que l'an dernier.

Ce sont 36 926.84 € TTC de plus qu'en 2016 sur la même quantité collectée !

Dès le mois de septembre, afin d'essayer d'inverser la tendance, le syndicat va étudier différentes mesures en fonction de ces contraintes budgétaires qui se traduiront par :

- une modification de la fréquence de passage pour les déchets recyclables ;
- une reprise de la campagne de pose des autocollants sur nos containers ;
- une communication.

Une fois de plus, c'est le manque de civisme de certains administrés ou personnes extérieures à la commune qui dépose régulièrement dans les poubelles vertes de l'électroménager, des gravats, mais aussi de la « ferraille » et parfois même des objets coupants !

Nous vous rappelons que plutôt que de mal trier, mieux vaut tout mettre dans la poubelle grise, sauf les encombrants qui doivent être déposés, nous vous le rappelons, à la déchetterie que nous avons la chance d'avoir à Loupiac !



INFORMATIONS « CAUVALDOR »

Nouveau Territoire pour CAUVALDOR

Depuis le **01 janvier 2017** la Communauté de Communes CAUVALDOR c'est « élargie » avec l'arrivée de la communauté de communes **Cère et Dordogne**, et de la **commune nouvelle de Sousceyrac en Quercy**.

Ce nouveau territoire, **regroupe 79 communes pour environ 48 000 habitants** (population INSEE).

Il s'agit désormais du plus important territoire du département du Lot.

Samedi 07 janvier à Biars-sur-Cère a eu lieu le premier conseil communautaire de CAUVALDOR (2).

Il y aura fallu pas moins d'une journée pour installer le nouveau conseil communautaire et procéder au vote des différentes présidences et délégations.

Cette nouvelle structure sera Présidé par **Monsieur Gilles LIEBUS** avec une gouvernance constituée d'un Conseil Communautaire de **109 conseillers communautaires**, dont :

1 Président,

15 Vice-présidents (4 de Pôles + 11 Vice -Président pour les commissions thématiques)

(voir ci-après le schéma)

Un bureau de 18 membres.

La nouvelle organisation territoriale s'appuiera désormais sur **quatre pôles territoriaux** :

- *Pôle de Gramat Padirac*
- *Pôle de Saint-Céré –Sousceyrac-en-Quercy*
- *Pôle de Biars sur Cère – Bretenoux- Vayrac*
- *Pôle de Martel – Payrac-Souillac-Rocamadour*

Désignations des délégué(e)s du Pôle Martel – Payrac - Souillac – Rocamadour

Suite à cette réorganisation autour des Pôles territoriaux, le conseil municipal de Loupiac lors de la réunion du 27 janvier 2017 a désigné les délégué(e)s siégeant dans les différentes commissions du nouveau de *Pôle de Martel – Payrac-Souillac-Rocamadour*

COMMISSIONS	NOM DU DELEGUÉ(E)
Finances- Fiscalité - Budget	LASCOMBES Éric
Culture - Patrimoine	DELAGNES Claude
Développement Economique	DELAGNES Claude
Urbanisme - Planification	LASCOMBES Éric
GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)	Titulaire : DELAGNES Claude Suppléant : LASCOMBES Éric
Enfance - Jeunesse	MAURY Corine
Voirie - Bâtiments	LASCOMBES Éric
AEP - Assainissement	LASCOMBES Éric
Social - Solidarité	Maury Corine
Activités et Equipements sportifs	DELAGNES Claude
CLECT (commission locale d'évaluation de charges transférées)	LASCOMBES Éric
Environnement (Ordures Ménagères)	LASCOMBES Éric

SCHÉMA DE LA NOUVELLE GOUVERNANCE DE CAUVALDOR

Composition du bureau : 34 membres

PRÉSIDENT : GILLES LIÉBUS



15 VICE-PRÉSIDENTS

11 VICE-PRÉSIDENTS THÉMATIQUES

- Pierre DESTIC (finances)
- Alfred TERLIZZI (culture et patrimoine)
- Christian DELRIEU (développement économique)
- Raphaël DAUBET (développement, urbanisme)
- Francis AYROLES (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations - GEMAPI)
- José SANTAMARTA (enfance, jeunesse)
- Thierry LAVERDET (voirie / Bâtiment)
- Elie AUTEMAYOU (eau potable, assainissement)
- Michel SYLVESTRE (social, solidarité)
- Christophe PROENÇA (activités, équipements sportifs)
- Francis LABORIE (environnement / ordures ménagères)

4 VICE-PRÉSIDENTS TERRITORIAUX

- Pôle de Martel / Payrac / Souillac / Rocamadour : Jeannine AUBRUN
- Pôle de Biars-sur-Cère / Bretenoux / Vayrac : Hugues DU PRADEL
- Pôle de Saint-Céré / Sousceyrac-en-Quercy : Monique MARTIGNAC
- Pôle de Gramat / Padirac : Thierry CHARTRoux



18 AUTRES ÉLUS RÉPARTIS AU SEIN DES PÔLES

- Pôle de Martel / Payrac / Souillac / Rocamadour : Ernest MAURY, Jean-Michel SANFOURCHE, Jean-Pierre FAVORY, Patrick CHARBONNEAU, Jean-Luc LABORIE, Guy FLOIRAC.
- Pôle de Biars-sur-Cère / Bretenoux / Vayrac : Guy CHARRAZAC, Pierre PRANGÈRE, Catherine JAUZAC, David LABORIE, Pierre MOLES.
- Pôle de Saint-Céré / Sousceyrac-en-Quercy : Sophie BOIN, Alain NOUZIERES, Bruno LUCAS, Jean-Yves LANDAS.
- Pôle de Gramat / Padirac : Hervé DESTREL, Catherine CALVY, Francis LACAYROUZE.

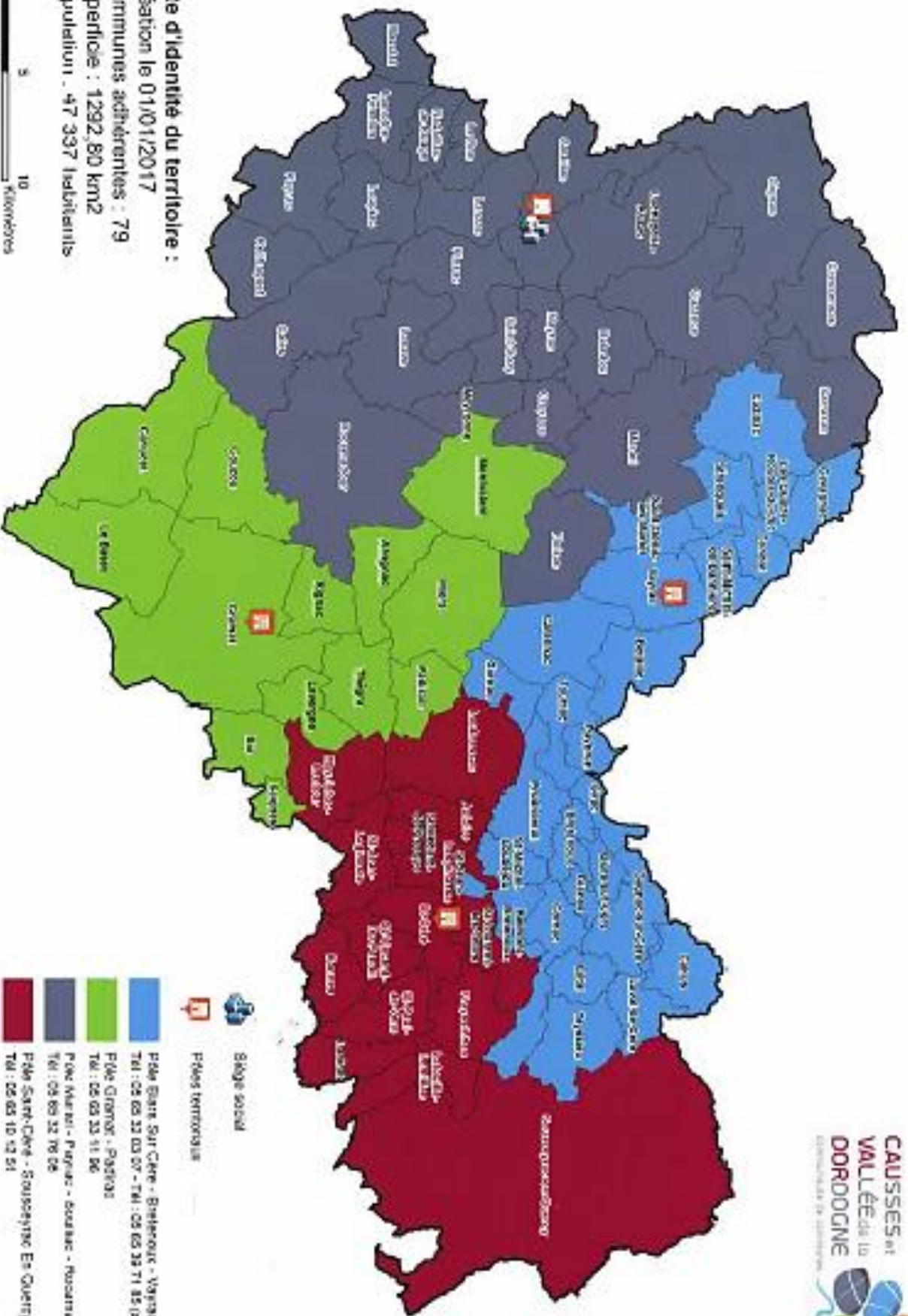


Vue sur le siège social de la communauté de communes de Souillac en arrivant de Martel



Siège social, vue sur la porte d'entrée. En arrière-plan le viaduc de Bramefond à Souillac

Communauté de communes Causse et Vallée de la Dordogne



Carte d'identité du territoire :

- Création le 01/01/2017
- Communes adhérentes : 79
- Superficie : 1292,80 km²
- Population : 47 337 habitants



Échelle au 01/01/2017

		
PMA Saint-Côme - Bihoreaux - Vayrac	Siège social	Prés territorial
Tel : 05 69 22 03 07 - Tél : 05 69 22 71 85 (parcours)		
		
PMA Grunac - Pastillac		
Tel : 05 69 22 11 96		
		
PMA Marzi - Puyzac - Courzac - Roucardou		
Tel : 05 69 22 76 06		
		
PMA Saint-Céré - Soussignan - Es-Querry		
Tel : 05 69 10 52 21		